

CARITAS

2021



Almanach social

La pauvreté exclut

L'annuaire de Caritas
sur la situation sociale en Suisse
Rétrospective, perspectives

2021

Almanach social

La pauvreté exclut

L'Almanach social est publié chaque année par Caritas Suisse

Adresse de rédaction :

Caritas Suisse
Secteur Communication et Marketing
Adligenswilerstrasse 15
6002 Lucerne

Responsable de publication : Manuela Specker

Vingt-troisième année

Déjà parus :

Almanach social 2020 : Quand l'aide sociale évoluera
Almanach social 2019 : La numérisation – et l'individu dans tout ça ?
Almanach social 2018 : Nationalismus: Wir und die Anderen
Almanach social 2017: Recht auf Arbeit
Almanach social 2016: Familie ist kein Luxus
Almanach social 2015: Herein. Alle(s) für die Zuwanderung
Almanach social 2014: Unter einem Dach
Almanach social 2013: Bildung gegen Armut
Almanach social 2012: Arme Kinder
Almanach social 2011: Das vierte Lebensalter
Almanach social 2010: Armut verhindern
Almanach social 2009: Zukunft der Arbeitsgesellschaft
Almanach social 2008: Bedrängte Solidarität
Almanach social 2007: Eigenverantwortung
Almanach social 2006: Psychische Invalidisierung
Almanach social 2005: Einsamkeit
Almanach social 2004: Die demografische Herausforderung
Almanach social 2003: Gesundheit – eine soziale Frage
Almanach social 2002: Der flexibilisierte Mensch
Almanach social 2001: Sozialpolitik in der Weltgesellschaft
Almanach social 2000: Sozialrechte und Chancengleichheit in der Schweiz
Almanach social 1999: Existenzsicherung in der Schweiz

Tous droits réservés

© éd. Caritas, Lucerne, 2021

Lectorat et relecture : Nicolas Couchepin, Samira Payot, lepetitcorrecteur.com

Correction : Samira Payot, lepetitcorrecteur, Genève

Traduction en français : Nicolas Couchepin, Sabine Dormond, Alban Lefranc,

Pascal Janovjak, Jean-François Zurbriggen

Réalisation et design : pooldesign.ch

Photographie de couverture : iStock.com/natalie_board

Impression : CPI – Ebner & Spiegel, Ulm

ISBN Print : 978-3-85592-179-9

ISBN E-Book : 978-3-85592-180-5



Table des matières

Avant-propos	7
--------------	---

Tendances sociopolitiques

Aline Masé Rapport sur l'évolution sociale et économique de la Suisse 2019/2020	17
--	----

1^{re} partie **Pauvreté et exclusion**

Martin Kronauer La pauvreté entraîne l'exclusion sociale	59
---	----

Jean-Pierre Tabin Le côté obscur de l'État social	71
--	----

Alexander Suter Comment les lois et les tribunaux contribuent à l'exclusion des pauvres	85
--	----

Helmut P. Gaisbauer La pauvreté comme manque de capital social : le fardeau de « l'endettement immatériel »	95
--	----

Marianna H., Katrin Ollech, Kay Scheffler, Sarah Stutte Il y a beaucoup de gens, mais peu d'êtres humains	109
--	-----

2^e partie **Travail et exclusion**

Brigitta Bernet Penser différemment le travail	125
---	-----

Anna-Katharina Thüerer Le travail ne protège pas de l'exclusion	143
--	-----

Peter Streckeisen, Natalie Benelli, Spartaco Greppi, Morgane Kuehni, Antonin Zurbuchen Quand le travail compte pour du beurre (ou presque) : dévalorisation du travail sur le marché complémentaire	157
--	-----

Gesine Fuchs, Melanie Studer	
Les programmes d'occupation, outils d'intégration et d'exclusion	171
Michel Cornut	
Des « cantons zéro chômeur de très longue durée »	187

3^e partie **Surmonter l'exclusion**

Ueli Mäder	
La sécurité sociale plutôt que la prédominance économique	203
Christoph Butterwegge	
Mieux éduquer ne suffit pas : il faut redistribuer les richesses	217
Manuela Specker	
Le pouvoir de la morale	233
Ruth Hoffmann	
« Il faut se faire confiance et oser vivre »	249
Raphael Golta	
Aide sociale : priorité à l'engagement volontaire plutôt qu'aux sanctions	259
Carlo Knöpfel	
Personnes âgées : accompagnement global au lieu d'exclusion	271
Walter Schmid	
Le kaléidoscope de l'intégration des réfugiés	287

4^e partie **Synthèse : le point de vue de Caritas Suisse**

Marianne Hochuli	
Détecter et éliminer les mécanismes de pauvreté et d'exclusion	303
Les autrices et auteurs	319

Carlo Knöpfel

Personnes âgées : accompagnement global au lieu d'exclusion

Quand les personnes âgées manquent d'argent et que leurs relations sociales sont peu développées, elles risquent de se retrouver isolées, car leur marge de manœuvre est limitée. Les femmes vivant seules, qui disposent de faibles revenus et connaissent mal leurs droits, sont particulièrement menacées. Seul un bon accompagnement du troisième âge, allant au-delà du besoin de soins, peut contribuer en partie à réduire les inégalités sociales. Les personnes âgées vulnérables auront ainsi une chance d'intégrer la société et d'y participer. Toutefois, en Suisse, le système actuel de la prise en charge et des soins des personnes âgées n'est pas conçu pour cela.

En Suisse, le système de soins et de prise en charge repose sur des conditions préalables qu'il ne peut pas garantir lui-même : un grand nombre de ménages de retraités économiquement aisés, un réseau solide de parents, de voisins, d'amis et de bénévoles qui apportent un soutien aux personnes âgées, un bon niveau d'information sur les offres des prestataires publics et privés et le maintien d'une bonne santé malgré l'allongement de l'espérance de vie. Lorsque toutes ces conditions sont réunies, les personnes âgées peuvent vivre longtemps à leur domicile, maîtriser leur vie quotidienne de manière satisfaisante, bénéficier d'une reconnaissance sociale et participer à la vie collective. Mais là où ces conditions ne sont que partiellement réunies, des « maladies

sociales » risquent d'émerger s'il n'y a pas une transformation de la forme actuelle d'accompagnement : solitude croissante, ennui et sentiment d'inutilité, en bref : des formes d'exclusion sociale.¹

La crise du coronavirus l'a montré très clairement. Après tout, c'était bien ce que signifiait l'appel à rester à la maison qui s'adressait avec beaucoup d'insistance aux groupes à risque, c'est-à-dire surtout aux personnes âgées. Faire face à la vie quotidienne chez soi ou dans une maison de retraite, sans contact avec ses proches : quelle solitude, quel ennui, quels sentiments d'inutilité cette situation a-t-elle provoqués ?

L'aide aux personnes âgées vivant encore à domicile a été rapidement organisée pendant le confinement. Et pourtant, il a été possible d'observer ces « différences subtiles » que Pierre Bourdieu a si bien décrites il y a de nombreuses années.² Car ceux qui en avaient les moyens commandaient des mets exquis au restaurant gastronomique, entretenaient un échange animé avec le monde entier par vidéoconférence, organisaient une assistance personnelle pour obtenir des médicaments et de la nourriture et commençaient la journée par un programme d'entraînement virtuel sur le tapis de yoga. Mais qu'en est-il des autres personnes qui n'osaient plus quitter leur maison, qui attendaient avec impatience les appels de leurs enfants, qui ne savaient pas vers qui se tourner pour obtenir de l'aide et passaient la journée au lit ou devant la télévision, sans aucune structure ? L'aide bénévole et professionnelle rapidement organisée a-t-elle atteint ces personnes ? Nous ne le savons pas, nous ne le saurons peut-être jamais, car il n'y a toujours pas de recherche sociale de proximité.

Et dans les maisons de retraite ? L'exclusion sociale y était particulièrement marquée. Certaines personnes âgées ne pouvaient même plus quitter leur chambre. Ces mesures prophylactiques étaient destinées à les protéger (ainsi que le personnel), mais elles ont eu aussi pour conséquence de les isoler de leurs proches. Une interprétation étroite de la santé physique prédominait en ces temps incertains, et il n'a pas été tenu compte des possibles troubles psychologiques et sociaux que ces restrictions risquaient d'entraîner. Mais là aussi, il est apparu clairement que les directions des maisons de retraite réagissaient différemment à cette situation exceptionnelle : certaines d'entre elles ont rapidement mis en place un accompagnement des personnes âgées par leur propre personnel, accompagnement qui, en temps normal, est en grande partie assuré par des parents et des bénévoles.

Grâce à une grande créativité technique, il a même été possible, dans certaines maisons de retraite, d'établir un contact visuel et acoustique entre les résidents et leurs confidents les plus proches. D'autres maisons s'en sont tenues strictement aux exigences

rigides de l'ordonnance Covid-19³ et aux directives du Conseil fédéral. Il y a lieu de penser que ces divergences de mise en œuvre des mesures de protection sont également liées à une répartition différente des ressources qui varient d'une maison à l'autre. Sans certitude, nous ne pouvons que supposer que les différents règlements des maisons de retraite dépendaient de la position sociale des seniors qui y résident.

Quoi qu'il en soit, la crise du coronavirus a montré clairement à quel point l'accompagnement des personnes âgées est important pour assurer l'intégration sociale, permettre la participation à la société et éviter ainsi l'exclusion.

Notre article commence par une brève explication de deux modèles théoriques : l'approche multidimensionnelle du capital selon Bourdieu⁴ et la « capability approach » d'Amartya Sen⁵. Dans la deuxième partie, quatre formes de capital sont analysées plus en détail, du point de vue des personnes âgées vulnérables.⁶ Il sera démontré que le nombre de personnes menacées d'exclusion sociale à un âge avancé augmente parce qu'elles ne disposent pas des ressources économiques, des relations sociales, des connaissances culturelles et de la position sociale nécessaires pour participer à la vie sociale. La section finale décrit comment on peut éviter cette menace d'exclusion sociale.

Instrument théorique : formes de capital et « capability approach »

Quand vous pensez à une personne dont vous avez fait la connaissance récemment, vous vous souvenez sans doute des premières questions que vous lui avez posées. Vous lui avez peut-être d'abord demandé comment elle s'appelait, puis tout de suite : « Qu'est-ce que tu fais ? » La réponse signale alors la position sociale de votre interlocuteur, son capital économique, social, culturel et symbolique, comme Pierre Bourdieu l'a appelé. Une personne qui dit qu'elle dirige une succursale bancaire indique également qu'elle a des revenus supérieurs à la moyenne, un très bon réseau, un niveau élevé d'éducation formelle et qu'elle est membre d'organisations et d'institutions professionnelles très utiles. Au contraire, quelqu'un qui dit travailler pour une entreprise de nettoyage nous informe aussi qu'il a peu de revenus, peu de contacts utiles, une formation professionnelle limitée et, par conséquent, peu de reconnaissance sociale. Ces différents positionnements, selon les réponses à la question banale, mais révélatrice « Qu'est-ce que tu fais ? » ont un autre effet : ils structurent la relation sociale

entre les deux personnes, nouent dans certaines circonstances des relations hiérarchiques et peuvent même, selon la réponse, entraîner un désintérêt immédiat. Les différentes manières dont nous sommes dotés en capital économique, social, culturel et symbolique produisent de l'inégalité dans notre société, elles créent des strates et des milieux différents et distribuent entre les individus leurs chances plus ou moins grandes de mener une bonne vie.

On retrouve ces inégalités sociales chez les personnes âgées, de manière plus marquée encore. Ce phénomène devient évident lorsque nous ajoutons une autre dimension au capital économique, social, culturel et symbolique : le capital corporel.⁷ Cette notion désigne l'état de santé physique, mentale et sociale tel que le définit l'OMS. Dans la vieillesse, on constate également de fortes inégalités qui ne sont pas accidentelles, mais étroitement liées aux autres formes de capital.

Si nous nous en tenons ici au terme « capital » et ne parlons pas en termes de « ressources », c'est parce qu'il contient aussi deux éléments qui sont importants pour notre sujet. Le capital peut être accumulé, ce qui, dans le cas des personnes âgées, est le résultat d'un effort de reconnaissance sociale tout au long de la vie. Le capital peut également être converti, c'est-à-dire transformé pour passer d'une forme à une autre. Par exemple, le capital culturel peut se transformer en capital économique lorsque de bons diplômes débouchent sur de bons emplois, et le capital économique peut se transformer en capital social lorsque des niveaux élevés de revenus et de richesse deviennent des portes d'entrée vers des cercles sociaux plus élevés, facilitant encore davantage l'accumulation de capital. La valeur de celle-ci devient particulièrement évidente dans la vieillesse.

Les personnes âgées vulnérables, par contre, ont peu de capital accumulé, sous quelque forme que ce soit, et sont donc dépendantes du soutien qu'on leur apporte. Parmi les différentes formes d'aide, comme nous le montrerons, l'accompagnement joue un rôle particulier. L'objectif d'un bon accompagnement est précisément de garantir l'intégration sociale et de permettre la participation à la société.⁸

Cette intégration et cette participation rendent possible une perception plus fine de la relation que j'entretiens avec autrui, avec les autres. Les gens ne peuvent pas créer et assumer par eux-mêmes l'intégration et la participation sociales. Ils ont besoin d'interlocuteurs et d'un contexte social. C'est ce que souligne l'approche par les capacités (« capability approach ») telle qu'elle a été développée et formulée par Amartya Sen pour l'ONU. Au centre de ses réflexions, il place la revendication de tous les individus de mener une vie réussie, et d'en avoir les possibilités. Ces chances d'y

parvenir sont prises dans une tension entre les capacités et les possibilités des personnes, d'une part, et les conditions sociales, d'autre part, qui sont façonnées par les autres.

En ce qui concerne notre questionnement, cela signifie que l'exclusion sociale n'est pas simplement l'expression d'un (mauvais) comportement individuel, mais surtout le résultat d'une forme spécifique de participation sociale. Si cette participation ne devient possible qu'à la condition que l'on dispose de moyens économiques suffisants, de bonnes relations, des connaissances nécessaires, d'une bonne santé et de la reconnaissance sociale correspondante, cela signifie que la société n'accorde pas à tous ses membres les mêmes possibilités de participation sociale. En d'autres termes, les inégalités économiques, sociales, culturelles, symboliques et corporelles conduisent à l'exclusion sociale si le cadre social stratifie plutôt qu'il ne nivelle cette inégalité. Cela s'applique à toutes les situations de vie et à toutes les tranches d'âge. Pour les personnes âgées, cependant, ce problème devient central, car leur champ d'action est beaucoup plus étroit que celui des autres groupes d'âge. Seul le droit à un bon accompagnement au troisième âge – c'est la thèse de cette contribution – est en mesure d'éliminer ces inégalités, au moins dans une certaine mesure, et d'accorder à chacun la possibilité d'être intégré socialement et de participer à la société.

L'intégration sociale signifie que les besoins des personnes âgées sont perçus et pris au sérieux et qu'elles sont soutenues dans leur désir d'autonomie et d'autodétermination. La personne qui apporte son aide n'impose pas une certaine manière d'aider, mais répond plutôt aux souhaits et aux idées des personnes âgées, ce qui peut entraîner des changements dans la forme et l'organisation de cette aide. La participation sociale vise également à garantir que les personnes âgées peuvent participer à la vie économique, politique et culturelle. À cet égard, la participation sociale signifie qu'il ne doit pas y avoir de limites d'âge fixes pour les différentes formes de participation : ni d'âge fixe pour la retraite, ni de limites d'âge pour l'utilisation de véhicules à moteur, ni de restrictions liées à l'âge pour les élections et les votes.⁹ Mais la participation sociale signifie également que la participation à la vie quotidienne n'est pas entravée par des barrières économiques, sociales ou culturelles. La participation sociale vise donc à atténuer les inégalités sociales grâce à des prestations de soutien fournies par l'État.¹⁰ En Suisse, les inégalités sociales liées à la vieillesse sont très marquées. Le riche retraité au teint hâlé qui navigue à travers le monde et jouit pleinement de la fin de sa vie dans sa maison de vacances dans les Alpes n'est pas seulement un cliché qui a la vie dure, il occulte aussi fatalement la situation réelle. Un examen plus

approfondi de celle-ci montre clairement à quel point les différences économiques, sociales, culturelles et corporelles sont importantes.¹¹ Dans le cas de la Suisse, il existe des preuves empiriques de ces différences, même si toutes les facettes de ces inégalités sociales liées à la vieillesse n'ont pas encore été examinées.

L'inégalité économique des ménages de retraités et l'importance des prestations complémentaires

Commençons par l'inégalité économique qui se reflète dans la répartition des revenus et des richesses chez les ménages retraités ainsi que chez les retraités vivant seuls. Si l'on compare, par exemple, les quintiles de revenus des ménages de retraités, on arrive à un rapport d'un à quatre entre le revenu moyen du quintile le plus bas et celui du quintile le plus élevé.¹² Les 20 % des ménages de retraités aux revenus les plus élevés gagnent quatre fois plus avec leurs revenus provenant de la prévoyance vieillesse, les revenus de leur fortune et leurs revenus professionnels que les 20 % des ménages aux revenus les plus faibles. En moyenne, ces derniers doivent se débrouiller avec environ 4000 francs par mois. Les dépenses obligatoires pour payer les impôts, le loyer et l'assurance-maladie absorbent la plus grande partie de cette somme, laissant environ 1700 francs de revenu disponible pour les autres besoins.

Une image similaire se dégage de l'analyse des ménages individuels en âge de prendre leur retraite. Ici aussi, le rapport entre le revenu brut du premier quintile et du cinquième est d'un à quatre. Le revenu moyen des ménages du quintile inférieur est légèrement en dessous de 2300 francs par mois. Les 20 % de retraités les plus modestes vivant seuls ont encore 630 francs par mois à leur disposition après déduction des dépenses obligatoires, tandis que les 20 % de personnes âgées ayant les revenus les plus élevés ont encore plus de 5100 francs.

Ces différences sont encore plus prononcées quand on examine la répartition de la fortune, même si la base de données est notoirement étroite. À titre d'exemple, nous pouvons citer une étude des données fiscales du canton de Berne¹³, qui montre que le quintile inférieur des ménages de couples retraités dispose d'une fortune d'environ 26 000 francs en moyenne, tandis que les ménages de couples de retraités les plus riches ont une fortune de plus de 1,34 million de francs en moyenne.¹⁴

Si l'on passait de cette approche par quintile à une ventilation plus fine (par exemple, par déciles ou pourcentages), le tableau serait encore plus accentué, comme

le montre une étude du Département fédéral des finances pour les années 2003 à 2015.¹⁵ Selon cette étude, environ un quart de tous les ménages imposables en Suisse déclare une fortune nulle en 2015. Et 56 % d'entre eux ont une fortune inférieure à 50 000 francs. En comparaison, un peu moins de 6 % des contribuables (environ 300 000 ménages) disposent d'une fortune comprise entre 1 et 10 millions de francs et 0,28 % des contribuables ont plus de 10 millions de francs. Ces deux groupes possèdent les deux tiers de la fortune totale du pays, alors que les 80 % des ménages les plus modestes n'ont que 1,5 % du « gâteau » total.

Un autre indicateur de l'inégalité économique entre personnes âgées est le pourcentage de nouveaux retraités bénéficiaires des prestations complémentaires à l'AVS. Depuis quelques années, ce taux augmente d'une année à l'autre ; il se situe maintenant à un peu moins de 10 %.¹⁶ Cela signifie qu'une personne sur dix qui atteint l'âge de la retraite vit dans un ménage dont les ressources sont inférieures au minimum vital – les prestations complémentaires tiennent compte à la fois de la situation du revenu et de la fortune – et qu'il faut donc compléter ces ressources par des financements publics.

L'inégalité sociale et l'importance des membres de la famille

Le capital social est un capital relationnel. Dans le cas des personnes âgées, il s'agit surtout du réseau social dans lequel elles évoluent et sur lequel elles se replient quand elles ont besoin d'un soutien pour répondre à leurs besoins quotidiens. Le réseau social est constitué de relations avec la famille, les amis, les voisins et les bénévoles. Un tel réseau social ne se développe pas tout seul, il doit être entretenu et cultivé. Comme l'ont montré diverses études, les proches des personnes âgées jouent un rôle tout particulier à cet égard.¹⁷ À mesure que la fragilité augmente et avec elle le besoin de soutien, l'accompagnement par les membres de la famille, c'est-à-dire l'assistance mutuelle au sein du couple et l'aide fournie par les enfants et les petits-enfants, devient un facteur crucial. Lorsque les membres de la famille font défaut ou ne veulent pas (ou ne peuvent pas) assumer cette tâche, le risque d'isolement est particulièrement élevé. Le nombre de personnes âgées sans enfant et sans partenaire est en augmentation. Aujourd'hui, c'est une personne sur douze de plus de 65 ans. L'évolution démographique et les comportements sociaux font que cette proportion va encore augmenter dans les années à venir.¹⁸ Cette évolution touche particulièrement les femmes âgées.

Si elles sont sans enfant et survivent à leur partenaire, elles restent seules. Cela ne signifie pas qu'elles vivent dans un isolement complet. Dans de nombreux cas, elles ont un réseau social, mais il y a un risque que le cercle de voisins et d'amis ait atteint lui aussi déjà un âge avancé et ne puisse apporter qu'une aide limitée. Pour les personnes âgées, les relations intergénérationnelles revêtent donc une importance capitale.

Même quand les personnes âgées ont encore des parents, rien ne garantit un soutien en cas de pauvreté croissante. Les familles changent, tout comme les relations entre leurs membres. La taille des familles est de plus en plus réduite et leurs membres vivent souvent éloignés les uns des autres, de sorte que l'accompagnement des parents âgés dépend d'un plus petit nombre de personnes et coûte de plus en plus cher. En outre, les filles et les belles-filles, qui auparavant représentaient une ressource, exercent désormais souvent une activité professionnelle jusqu'à l'âge de leur retraite, ce qui limite leurs ressources de temps.

À ces contraintes socio-économiques viennent s'ajouter des changements émotionnels dans la relation entre les parents et les enfants. L'engagement réciproque cède la place à un processus de négociation dont l'issue n'est pas toujours prévisible. Les prochaines générations de retraités – ceux qu'on appelle les « baby-boomers » – ont grandi dans un État providence de plus en plus intervenant. Désormais, un nombre grandissant de personnes âgées ne veulent pas être une charge pour leurs enfants et renoncent à faire appel à un travail de care non rémunéré, puisqu'elles attendent en fait un soutien de l'État providence.

L'inégalité culturelle et l'importance du travail social de proximité

Il existe un large éventail d'offres d'aide aux personnes âgées en Suisse, même si on constate des différences notables à l'intérieur du pays, selon les cantons et les régions.¹⁹ Souvent, l'offre dans les villes est plus variée et hétérogène que dans les campagnes ou les agglomérations. Cette situation est aggravée par le fait que de nombreux services de soutien ont un « prix » et que les personnes concernées doivent les payer avec leurs propres deniers. La Suisse est l'un des pays où la part des dépenses de santé à la charge des patients est la plus élevée.²⁰ Les prestations complémentaires, l'allocation pour impotent, les réductions des primes et les tarifs réduits pour les retraités ne représentent qu'une compensation partielle. Les inégalités culturelles liées à l'âge se

manifestent aussi d'une tout autre manière. Les personnes âgées et leurs familles sont censées s'informer et savoir comment accéder aux offres. Mais c'est difficile pour certaines personnes. Elles ont des scrupules à demander de l'aide, ou ne se croient pas autorisées à en accepter. Il a été démontré à maintes reprises que les offres d'aide n'atteignent pas les personnes âgées vulnérables.²¹ Il manque un vrai travail de proximité. Il ne suffit pas d'attendre la clientèle au bureau, il faut aller là où se trouvent les personnes âgées vulnérables : chez le médecin de famille, chez le coiffeur, à la bibliothèque de quartier, dans les magasins. En outre, de (trop) nombreux acteurs coexistent dans ce domaine social, sans aucune coordination ni coopération. Cette complexité représente pour certaines personnes âgées un obstacle presque insurmontable. À cet égard, le case management et le care management sont encore loin d'être pertinents et fonctionnels en Suisse. Les offres intégrées fournies par un même prestataire, très recherchées, sont encore beaucoup trop rares.

L'inégalité corporelle et l'importance de l'espace social

Cela peut paraître surprenant, mais le capital corporel est aussi inégalement réparti que les autres formes de capital. L'espérance de vie est un indicateur essentiel pour déterminer l'inégalité corporelle. Les différences entre les sexes sont bien connues, celles qui résultent des inégalités sociales le sont moins. Ainsi, le niveau d'éducation, l'évolution des revenus et le statut social ont une forte influence sur l'espérance de vie.²² Le gradient social entre les personnes à faibles revenus et celles à revenus élevés peut aller jusqu'à dix ans, même dans les pays occidentaux. Cependant, l'inégalité corporelle ne se manifeste pas seulement en fin de vie, mais déjà pendant le processus de vieillissement. On le constate très nettement quand on s'intéresse à la mobilité. La mobilité des personnes âgées est essentielle ; sans elle, l'intégration sociale et la participation à la société sont difficiles. Cependant, le maintien de cette mobilité est loin d'être uniquement une question de santé, le cadre social joue aussi un rôle essentiel, via la conception architecturale qui permet ou non une habitation sans obstacles, via les services d'accompagnement et de conduite à des prix abordables, via l'existence d'espaces sociaux adaptés aux personnes âgées, etc. Il existe ici de grandes différences entre les régions, les villes et les communes. La mobilité, et donc la participation sociale, ne dépend pas seulement du capital corporel existant, mais aussi de la conception concrète de l'espace social et donc du lieu de résidence.

Cette brève analyse de l'inégalité dans la vieillesse montre clairement que divers facteurs entrent en compte s'agissant de l'exclusion sociale : un manque de capital économique et de connaissances, des relations sociales insuffisantes et une mauvaise santé. Les cadres sociétaux dysfonctionnels, qui ne sont pas en mesure de compenser les restrictions liées aux différentes formes de capital, contribuent à aggraver les inégalités. Il n'existe pas encore d'études éclairant toutes les dimensions de l'inégalité dans la vieillesse, mais quand on essaie de rassembler des résultats partiels, on voit bien que les femmes vivant seules avec de faibles revenus et une connaissance limitée de leurs droits sont particulièrement vulnérables. Parvenus à l'âge de la retraite, d'autres groupes sont également menacés, par exemple les ménages de travailleurs pauvres, les travailleurs immigrés et les invalides.

Un bon accompagnement des personnes âgées : conseils pour une société de longue vie

Nous soutenons qu'un bon accompagnement du troisième âge, pour toutes les personnes âgées, est une réponse à la menace d'exclusion sociale, et contribue à une meilleure intégration et à une plus grande participation à la société. Comment concevoir, organiser et financer ce dernier ? Et qui doit s'en occuper ? Le Guide pour un bon accompagnement du troisième âge, récemment publié, sert de guide d'orientation.²³

L'accompagnement soutient les personnes âgées qui ne sont plus en mesure de répondre à leurs besoins quotidiens comme elles le souhaiteraient, en raison de leur situation de vie et de leurs déficiences physiques, psychologiques et/ou cognitives. Un bon accompagnement va au-delà des services domestiques tels que les courses, la cuisine ou le nettoyage. Il encourage les activités collectives dans la mesure du possible, pour préserver l'indépendance des personnes âgées. Il ne se limite donc pas à certaines activités, mais s'exprime surtout par une attitude juste envers les personnes âgées. On peut identifier six domaines d'action concrète pour les soins : la prise de soin de soi, l'organisation du quotidien, la participation sociale, la gestion du ménage, le conseil et la coordination (au quotidien), et les soins, dans la mesure où ils comprennent des éléments d'assistance tels que des mesures préventives pour la santé, ou la transmission des connaissances et des compétences sur la manière de faire face à une maladie au quotidien.

Un bon accompagnement des personnes âgées poursuit donc trois objectifs : permettre un mode de vie autodéterminé et la participation à la vie sociale ; maintenir et renforcer le bien-être psychosocial ; trouver au quotidien sécurité intérieure, stabilité et orientation. Il consiste avant tout en une relation de soins concentrée sur la personne soignée et ses besoins. Il permet d'éviter les cadences trop rapides et laisse une marge de manœuvre pour les besoins et les préoccupations imprévus des personnes âgées. Il implique un réseau de différentes personnes, parents ou amis, voisins ou collègues faisant partie de l'environnement social de la personne accompagnée. Des spécialistes des secteurs ambulatoire et hospitalier peuvent également intervenir en cas de besoin. Un bon accompagnement doit donc s'entendre comme l'interaction et la coopération d'un soutien informel et professionnel, en collaboration avec la personne nécessitant l'accompagnement.

Le droit à un bon accompagnement

Il n'est pas encore possible de garantir un bon accompagnement du troisième âge pour toutes les personnes âgées, car ce n'est pas un droit qui peut être revendiqué. Tout au plus, l'accompagnement est inclus dans les soins et il est partiellement financé par les prestations complémentaires et par l'allocation pour impotent, quand les personnes ont besoin de soins. Mais cela revient à considérer le vieillissement comme une maladie et à ne pas comprendre qu'une personne peut avoir besoin d'un accompagnement sans avoir besoin de soins.²⁴

En raison de l'allongement de l'espérance de vie, le processus de fragilisation dure aussi plus longtemps. De nombreuses personnes âgées sont de plus en plus fragiles, sans pour autant être malades. Elles ont besoin de soutien, c'est-à-dire d'un accompagnement, mais pas encore de soins infirmiers. Certaines personnes souffrent de la maladie d'Alzheimer ou de Parkinson, et bien qu'elles soient mentalement malades, elles ont surtout besoin d'un accompagnement. Tant que ces personnes vivent à la maison, les membres de la famille, le partenaire de vie, les enfants et les petits-enfants en assument la plus grande part. D'autres achètent ces prestations auprès d'institutions et de prestataires de services aux personnes âgées. Lorsque le capital économique et social nécessaire fait défaut, les choses deviennent difficiles. L'offre de soins risque d'être insuffisante, entraînant des transferts précoces vers des établissements stationnaires.

C'est pourquoi nous préconisons un droit social à l'accompagnement. Il ne s'agit pas en effet d'une tâche relevant d'abord du système de santé, mais d'une composante du travail social et, à ce titre, l'accompagnement du troisième âge doit se situer dans le système social.

Il s'agit d'un droit social également parce qu'il dépend de certaines conditions et ne peut pas être accessible sans restriction. Il devrait s'agir d'une prestation axée sur les besoins, financée par les recettes fiscales générales, et non d'une garantie de soins. La question de savoir si le financement doit en être assuré par l'impôt sur le revenu ou par la taxe sur la valeur ajoutée reste ouverte. Un nouvel impôt national sur les successions affecté à cette dépense serait également une possibilité.

Quelles conditions d'accès les personnes âgées devraient-elles remplir pour pouvoir faire valoir ce droit à l'accompagnement ? Il faut ici distinguer deux conditions : les conditions de vie concrètes et l'ampleur de l'infirmité. Les conditions de vie concrètes dépendent avant tout du capital économique et social des personnes âgées. Le droit à l'accompagnement doit donc en premier lieu être lié à leur situation économique. Comme pour les prestations complémentaires, il faut tenir compte des revenus et de la fortune. Cela ne signifie pas pour autant que le droit à l'accompagnement doit se fonder sur les limites rigides des prestations complémentaires. La limite devrait plutôt être fixée (sans effets de seuil) de manière à ce qu'au moins les ménages de retraités se situant dans les deux quintiles inférieurs en termes de répartition des revenus et de fortune puissent bénéficier de services d'accompagnement financés par l'État.

Ensuite, il faut examiner l'environnement social des personnes âgées. Disposent-elles d'un réseau social durable ? Plus celui-ci est développé, moins les personnes âgées, en règle générale, ont besoin d'un accompagnement supplémentaire. Dans ce contexte, il est urgent d'envisager des offres de relève adaptées aux besoins des proches qui s'occupent des personnes âgées, et une compensation pour leur travail de care non rémunéré. En effet, ils sont prêts à accepter des salaires plus bas et donc un revenu de pension plus faible et ne bénéficient pas de la couverture sociale pour leur travail bénévole. Quelques jours de vacances supplémentaires sont loin d'être une compensation suffisante. Il faudrait plutôt tenir compte des bonifications pour prise en charge dont les proches peuvent être bénéficiaires, par exemple, non seulement pour l'AVS, mais aussi pour le deuxième pilier.

Enfin, il faut tenir compte de l'ampleur des déficiences, qui ne comprennent pas seulement les empêchements physiques pour faire face à la vie quotidienne. Tout aussi importants sont les aspects psychosociaux tels que la solitude, l'ennui ou le

sentiment d'inutilité. Toute personne qui répond aux critères selon les spécialistes peut bénéficier d'un accompagnement. Deux options seraient envisageables. La première, ce sont les crédits-temps. Plus le besoin d'accompagnement est élevé, plus les crédits-temps sont importants. La seconde est celle des crédits d'argent, qui suit la même logique. La question controversée est de savoir si des listes de prestations d'accompagnement sont nécessaires, à partir desquelles les personnes âgées peuvent ensuite choisir ce dont elles ont besoin, ou si un choix illimité doit être autorisé, comme dans le cas de l'allocation pour impotent. La question décisive consiste à savoir jusqu'à quel point le marché des services d'accompagnement doit être réglementé. Il sera sans doute impossible de se passer de ces listes si les prestataires doivent rendre compte, par des certifications régulières, des conditions d'emploi et de travail de leur personnel et de la qualité de leurs services. Dans ce contexte, en ce qui concerne les ménages privés, il faut penser à la protection des soignants selon le droit du travail.

Au cours des prochaines années, la manière dont le système social et de santé est organisé en Suisse aura une influence décisive sur le degré de participation ou d'exclusion sociale des personnes âgées dans le pays. En Suisse, nous sommes confrontés au choix de savoir si nous allons devenir une société vieillie, façonnée par le discours récurrent sur le « fardeau des personnes âgées » ou une société de longue vie, qui vise la coopération intergénérationnelle et la participation sociale de tous.

Le professeur Carlo Knöpfel enseigne à la Haute école spécialisée de travail social du Nord-Ouest de la Suisse (FHNW). Ses principaux thèmes sont les mutations sociales et la sécurité sociale, les inégalités sociales, la pauvreté, le chômage et la vieillesse.

Notes

- ¹ Nous nous inspirons du concept d'Eden. Cf. URL: eden-alternative.ch/(22. 6. 2020).
- ² Bourdieu, 1982.
- ³ Voir Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (Covid-19). URL: admin.ch/opc/de/classified-compilation/20201773/index.html (22. 6. 2020).
- ⁴ Bourdieu, 1983.
- ⁵ Sen, 2008.
- ⁶ Gasser et al., 2015.
- ⁷ Id., pp. 33–41.
- ⁸ Knöpfel et al., 2020.
- ⁹ Avenir Suisse, think tank de l'économie suisse, avertit qu'il y a un risque de gérontocratie. Cf. Avenir Suisse, 2020.
- ¹⁰ Si nous complétons la participation sociale par le « partage » social mis en œuvre par de nombreuses personnes âgées, nous nous rapprochons d'une société inclusive. Cf. la contribution sur l'inclusion dans le Dictionnaire de la politique sociale suisse (Bonvin et al., 2020, pp. 241–243).
- ¹¹ Pour le capital symbolique, il n'existe pas de matériaux empiriques.
- ¹² Office fédéral de la statistique, 2020.
- ¹³ Jann et al., 2019.
- ¹⁴ Knöpfel et al., 2019.
- ¹⁵ Département fédéral des finances, 2019.
- ¹⁶ La moitié des nouveaux retraités qui perçoivent des prestations complémentaires en plus de l'AVS, viennent de l'assurance invalidité, où ils percevaient déjà des prestations complémentaires. Cf. Office fédéral des assurances sociales, 2020, pp. 4–5.
- ¹⁷ Knöpfel, Meuli, 2020.
- ¹⁸ Ibid., pp. 28–41.
- ¹⁹ Knöpfel et al., 2018, pp. 64–108.
- ²⁰ Knöpfel, 2019, pp. 20–22.
- ²¹ Gasser et al., 2015.
- ²² Promotion Santé Suisse et al., 2020. Office fédéral de la statistique, 2015, pp. 50–57.
- ²³ Knöpfel et al., 2020.
- ²⁴ Conseil fédéral suisse, 2014.

Indications bibliographiques

- Avenir Suisse* : Alterung. URL : avenir-suisse.ch/1995-2035/alterung/ (22. 6. 2020).
- Bonvin Jean-Michel, Mäder Pascal, Knöpfel Carlo, Hugentobler Valérie, Tecklenburg Ueli (éd.)* : Wörterbuch der Schweizer Sozialpolitik. Zurich, 2020.
- Bourdieu Pierre* : Ökonomisches Kapital, kulturelles Kapital, soziales Kapital. In : Kreckel Reinhard (Hrsg.) : Soziale Ungleichheiten (Sonderband 2, «Soziale Welt»), Göttingen, 1983, pp. 183–198.
- Bourdieu Pierre* : Die feinen Unterschiede. Kritik der gesellschaftlichen Urteilskraft. Frankfurt am Main, 1982.
- Office fédéral des assurances publiques* : Statistik der Ergänzungsleistungen zur AHV und IV 2019. Bern, 2020.
- Office fédéral de la statistique* : Haushaltsbudgeterhebung 2015–2017. URL : bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/wirtschaftliche-soziale-situation-bevoelkerung/einkommen-verbrauch-vermoegen.gnpdetail.2019-0249.html (22. 6. 2020).
- Office fédéral de la statistique* : Statistischer Sozialbericht Schweiz 2015. Neuchâtel, 2015.
- Département fédéral des finances* : L'évolution de la richesse en Suisse de 2003 à 2015. Berne, 2019.
- Gasser Nadja, Knöpfel Carlo, Seifert Kurt : Erst agil, dann fragil. Studie Übergang vom «dritten» zum «vierten» Lebensalter bei vulnerablen Menschen. Zurich, 2015.
- Gesundheitsförderung Schweiz, Bundesamt für Gesundheit, Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren (Hrsg.) : Chancengleichheit in der Gesundheitsförderung und Prävention in der Schweiz. Begriffsklärungen, theoretische Einführung, Praxisempfehlungen. Grundlagenbericht. Bern, 2020.
- Jann Ben, Fluder Robert, Farys Rudolf, Hümbelin Oliver : Inequality and poverty in Switzerland. Collaborative research project of the Institute of Sociology, University of Bern and the Department of Social Work. Bern, 2019.
- Knöpfel Carlo, Pardini Riccardo, Heinzmann Claudia* : Wegweiser für gute Betreuung im Alter. Begriffsklärung und Leitlinien. Zurich, 2020.
- Knöpfel Carlo, Meuli Nora* : Alt werden ohne Familienangehörige. Explorative Studie. Muttenz, 2020.
- Knöpfel Carlo, Leitner Johanna, Meuli Nora, Pardini Riccardo* : Das frei verfügbare Einkommen älterer Menschen in der Schweiz. Eine vergleichende Studie unter Berücksichtigung des Betreuungs- und Pflegebedarfs. Muttenz, 2019.
- Knöpfel Carlo* : Die Kosten des Alterns. In : Angewandte Gérontologie appliquée 2, 2019, pp. 20–22.
- Knöpfel Carlo, Pardini Riccardo, Heinzmann Claudia* : Gute Betreuung im Alter in der Schweiz. Eine Bestandsaufnahme. Zurich, 2018.
- Schweizerischer Bundesrat : Unterstützung für betreuende und pflegende Angehörige : Situationsanalyse und Handlungsbedarf für die Schweiz. Bericht des Bundesrates. Bern, 2014.
- Sen Amartya* : *Commodities and Capabilities*. New Delhi, 2008, pp. 6–11.